

**INSTRUCTION N° 000017 DU 20 Mai 2010 RELATIVE
A LA CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE SANS TABAC 2010**

Destinataires :	▪ Madame et Messieurs les Walis	<i>Pour information</i>
	▪ Monsieur le Chef de Cabinet et Messieurs les CES	<i>Pour information</i>
	▪ Monsieur l'Inspecteur Général et Messieurs les Inspecteurs	<i>Pour information</i>
	▪ Mesdames et Messieurs les Directeurs Centraux du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière	<i>Pour information</i>
	▪ Madame et Messieurs les Directeurs Généraux des organismes sous tutelle	<i>Pour information</i>
	▪ Madame et Messieurs les Directeurs de la Santé et de la Population	<i>Pour exécution</i>

Objet : Célébration de la Journée Mondiale Sans Tabac 2010.

La célébration de la Journée Mondiale Sans Tabac, organisée le 31 mai, sera célébrée cette année sous le thème « **Tabac et appartenance sexuelle : la question du marketing auprès des femmes** ».

L'Assemblée mondiale de la Santé a institué cette journée mondiale sans tabac en 1987 pour faire mieux connaître, partout dans le monde, l'épidémie de tabagisme et ses effets mortels. Cette journée, organisée chaque année le 31 mai, est axée autour des dangers du tabac sur la santé et de l'action antitabac de l'OMS.

Actuellement, dans le monde, le tabagisme provoque la mort d'un adulte sur dix, il est la deuxième cause de décès au niveau mondial (OMS).

Le tabagisme est une dépendance profondément ancrée qui est encouragée par l'industrie du tabac, il touche plus d'un milliard de consommateurs sans compter leur entourage qui n'est pas épargné par les dangers de la fumée du tabac.

Le nombre de fumeurs masculins a atteint un pic alors que celui des femmes qui fument est en augmentation. Aussi, les femmes deviennent une cible de choix pour l'industrie du tabac, qui doit recruter de nouveaux consommateurs pour remplacer près de la moitié des consommateurs actuels, qui mourront prématurément de maladies liées au tabagisme.

La célébration de cette journée vise à rappeler les effets nocifs du tabac, à mettre en lumière le tabagisme auprès des femmes et des jeunes filles d'une part et rappeler les effets nocifs du marketing du tabac d'autre part.

Cette journée soulignera également que les 170 pays ayant ratifiés la Convention Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac doivent interdire toute publicité en faveur du tabac, toute promotion et tout parrainage, dans le respect de leur constitution et de leurs principes constitutionnels.

L'Algérie s'est résolument inscrite dans cette lutte et a ratifié la convention cadre de l'OMS de lutte antitabac en mars 2006 (décret présidentiel N° 06-120 du 12 mars 2006) comme elle avait déjà entrepris de mettre œuvre les dispositions du décret exécutif (n°01-285 du 24 septembre 2001) fixant les lieux publics où l'usage du tabac est interdit. Cette législation préconise la protection des générations présentes et futures des effets dévastateurs de la consommation du tabac et de l'exposition à la fumée.

Je vous rappelle la nécessité de prendre toutes les mesures visant à interdire l'usage du tabac dans vos établissements de santé et engager toutes les actions d'information et de communication en direction de tous le personnel de santé et adopter une signalétique appropriée en vue de la suppression du tabac dans les établissements de santé (Circulaire Ministérielle n° 20 du 23 mai 2007).

Je vous demande de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la concrétisation des activités engagées dans le cadre de l'intersectorialité et faire que cette célébration contribue à une amélioration des connaissances de nos concitoyens sur le risque que peut engendrer le tabac.

Par ailleurs, je vous informe qu'un espace web « **journée mondiale sans tabac** » est ouvert sur le site www.sante.dz à l'effet de vous permettre de télécharger le dossier documentaire et d'accéder aux liens en rapport avec le thème.

J'attache une importance particulière quant à l'application, la mise en œuvre et le suivi de cette instruction et vous demande de me transmettre une évaluation des manifestations organisées au niveau de votre wilaya.

Le Secrétaire Général

Dr Abdesselam Chakou